Les potiers de Dracé et Jacob Nas

Le nom du hameau de Dracé les Ollières vient du latin «olla », qui signifie «pot, pierre facile à tourner qui durcit au feu ». Il semblerait que cette activité ait toujours existé à cet endroit. Le nom de Dracé les Ollières est déjà cité en l'an 961. En 1688, on mentionne un certain Jacob Nas, potier, de religion protestante, qui se retira à Genève avec toute sa famille suite à la révocation de l'Edit de Nantes. En 1838, la « Statistique de Saône et Loire » de

m. Ragut fait état de 3 poteries à Dracé. Il n'y en aura plus qu'une à partir de 1851. Le dernier potier connu est Antoine Cadot, qui travaillait avec son fils, puis avec deux ouvriers à partir de 1876. Son activité relativement restait modeste. Sa poterie fermera vers 1876 / 1881.

Issus d'un milieu modeste, les potiers

étaient souvent aussi des agriculteurs et des tuiliers qui exerçaient cette activité comme revenu complémentaire. Certains, toutefois, possédaient leurs ateliers et formaient des apprentis, qui pouvaient être rémunérés, ou nourris- logés. Les potiers sont payés «au compte », c'est à dire en fonction de la quantité de pièces fabriquées, ce qui n'est pas mirobolant. Quelques rares pièces, témoins de cette activité, ont été retrouvées dans les murs d'une cave. Ces pièces de poterie avaient appartenue à un membre de la famille Margue et dataient d'avant la Révolution

Parmi les Potiers de Dracé, se trouvait donc un certain Jacob Nas, qui vivait ici avec sa famille au XVIIème siècle. C'était un « Huguenot », un protestant.

Le protestantisme, né de la théologie de Jean Calvin, est arrivé en France au XVIème siècle. Il a rapidement été adopté par des gens de toutes classes sociales, désireux de vivre leur spiritualité avec une approche différente de ce que proposait alors la religion traditionnelle.

Très vite, la France plongea dans une Guerre des religions dont l'histoire retiendra surtout la fameuse nuit de la St Barthélemy le 24 août 1572, et qui s'apaisera un temps avec l'Edit de Nantes, signée par Henri IV le 12 avril 1598. Ce traité, qui met fin à trente années de troubles, de guerres, de famines et d'épidémies, accorde aux protestants de France la liberté de conscience.

En Bourgogne, région traditionnellement catholique, le protestantisme est attesté dès 1560 dans une quinzaine de lieux, notamment à Paray-le-Monial et à Chalon-sur-Saône, qui furent jusqu'à la révocation des centres importants où les fidèles étaient constitués en majorité de riches marchands.

Sous Louis XIV de nombreuses entorses furent faites à ce traité. Ainsi, par exemple, il fut interdit aux protestants d'enterrer leurs morts de jour. Interdit dans les villes catholiques qui multiplient les interdictions de travailler, de résider, le protestantisme subsista dans les faubourgs et villages, ainsi à Buxy ou à Couches, touchant ainsi les laboureux et paysans.

Rapidement, le 18 octobre 1685, le Roi Soleil révoque le traité de tolérance établi par son grand père Henri IV. Comme de nombreux Français et Européens, il pense que deux religions ne peuvent coexister dans un même état. Il reproche entre autres aux « Huguenots » leur sympathie pour l'Angleterre et les provinces unis des Pays Bas.

Entre autres, il interdit la pratique du culte protestant, ordonne la démolition des temples et des écoles, oblige à baptiser tous les enfants à ordonne naître. pasteurs de quitter la France, tout en interdisant l'exil aux simples fidèles, contraints à se convertir via les « Dragonnades ». Dans notre région, le mouvement de reconquète catholique a débuté très tôt, puisque dès 1636 on détruit le temple Chalon-sur-Saône.

Malgré les menaces qui pèsent sur les

candidats à l'exil, de nombreux protestants, pour la plupart issus de la bourgeoisie laborieuse, quittent la France, emportant avec eux leurs richesses et leurs talents. Ils trouvent refuge à Berlin, Londres, Genève, Amsterdam ou même Le Cap, en Afrique du Sud.

Ce fut le cas de notre potier. En 1688, après avoir vendu tous ses biens, Jacob Nas dut partir à Genève, avec sa femme et ses enfants, afin d'y exercer librement sa religion.

